

Astrida, le 7 juillet 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 1595 /S.M.

Transmis copie pour information à Monsieur
le Résident du Ruanda à Kigali.-

Objet:

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Recensement Tu.pulm.



Monsieur le Chef de Service,

Suite à la demande de Monsieur le Résident, j'ai
l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la carte du terri-
toire, signalant les différents gites.

Seul le gite de Kuwasenkoko est occupé en permanen-
ce.

Tous ces gites sont accessibles en camion.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Médecin, Chef des Services Médicaux
du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

TERRITOIRE DIASTRIDA



1
250.000

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA.

N°1826/S.M.1.

OBJET:
Recensement Tu.pulm.

Kigali, le 27 juin 1951.-

URGENT.

*Reçu le 2.7.51
1636/S.M.*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe, copie de la lettre 1780/Tub. du 25 juin 1951 de Monsieur le Médecin Chef des S.M. du Ruanda-Urundi.

J'attire votre attention toute spéciale sur l'urgence qu'il y a à me transmettre les renseignements demandés, de telle façon qu'ils me parviennent au plus tard le mercredi 11 juillet 1951, à Kigali par courrier spécial urgent si c'est nécessaire.

Les Administrateurs de Shangugu et d'Astrida enverront directement la documentation à Monsieur le Médecin Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi et m'en transmettront copie.-

Pour le Résident du Ruanda en route
Le Résident-Adjoint, D. VAUTHIER,

D. Vauthier

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A.

OBJET:

Recensement Tu.pulm.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi a exprimé le désir de voir faire par la mission Cemubac des coups de sonde dans tout le Ruanda-Urundi pour nous rendre compte aussi exactement que possible de la répartition de la "Tuberculose Pulmonaire".

Afin d'effectuer ce recensement, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir pour chacun des Territoires de votre Résidence, le relevé des gîtes qui ne sont pas occupés à demeure par un agent du Gouvernement. Je vous prie de bien vouloir ajouter pour chacun de ces gîtes, s'ils ~~pe~~ se trouvent sur une route praticable par des camions et laquelle. Dans la négative, veuillez spécifier aussi précisément que possible la distance séparant le gîte de l'endroit où devra se faire le recensement (maximum 2 kms).

La durée du recensement, dans chacun des endroits où celui-ci aura lieu, sera de 10 jours. Le recensement devra commencer pour bien faire entre le 16 et 25 juillet 1951.

Le Médecin Chef des Services Médicaux
du Ruanda-Urundi,
(sé) Dr. M. BAUDART.

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I.